

DÉLIBÉRATION N°20230523-08

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M Didier FISCHER, Maire, en date du 17 mai 2023.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, M. Brahim BEN MAIMOUN, M. Xavier GIRARD, M. Nicolas GROS DAILLON, Mme Aliya JAVIER, Mme Catherine JUAN, M. Samir MOUSTAATIF, Mme Rahma M'TIR, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Stéphane THILLAY, Mme Leila ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

Mme Anne-Marie TIBERKANE donne pouvoir à Mme Florence COCART.

M. Brahim BEN MAIMOUN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°08 : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT À LA DIRECTION DES FINANCES ET PROSPECTIVES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu la délibération du 8 mars 2022 portant création de directions suite au nouvel organigramme ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 9 mai 2023 ;

Considérant que dans le cadre de mesures d'économie budgétaire et dans l'intérêt du service public de la Ville de Coignières, il est proposé d'approuver la suppression de l'emploi suivant : Adjoint(e) à la Directrice des Finances et prospective ;

Considérant que ce poste est un équivalent temps plein (36H30) ;

Considérant que l'agent titulaire du grade de rédacteur principal de 2ème classe occupant la fonction « d'Adjointe à la Directrice des Finances et prospective » souhaite par voie de mutation intégrer une autre collectivité territoriale à compter du 1er juin prochain ;

Considérant qu'après une réunion de concertation en avril avec le Directeur de la Coordination Administrative, la Directrice des Finances, la Direction des Services Transversaux et Démocratie de Proximité et plus particulièrement le gestionnaire des marchés publics ainsi que la Direction des Ressources Humaines, il s'avère que les besoins de services de la Direction des Finances et Prospectives évoluent ;

Considérant l'informatisation des procédures et le déploiement de la gestion des bons de commandes par les directions ;

Considérant que dans une logique de complémentarité et de transparence, il convient de répartir la charge de travail entre la Direction des Finances et les marchés publics, qui reste rattaché à la Direction des Services Transversaux et Proximité ;

Considérant que le gestionnaire des marchés publics aura pour missions complémentaires la gestion intégrale des marchés publics notamment de travaux et le suivi des tableaux de bords afférents ;

Considérant que dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'optimisation du suivi des contrats et des marchés par un seul gestionnaire transverse entre les deux directions permettra d'avoir une vision plus globale et ainsi, d'éviter les doublons ;

Considérant que cette suppression d'emploi permettra également, dans une logique budgétaire, de faire face aux besoins réels de la collectivité, en adéquation avec la strate communale ;

Considérant que les missions de contrôle et d'analyse des factures via le portail Chorus Pro, l'engagement et le mandatement des factures, le suivi et le contrôle des dépenses par rapport aux prévisions budgétaires des services seront contrôlés par la Direction des Finances et Prospectives ;

Considérant qu'en répartissant la charge de travail telle que proposée, avec l'accord de l'ensemble des acteurs concernés, la Direction des Finances et Prospectives n'a plus de besoins de remplacement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois titulaires et non-titulaires, à temps complet et à temps non-complet, nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il convient de supprimer un poste d'Adjointe à la Direction, rattaché auprès de la Direction des Finances et Prospectives ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Florence COCART, 1ère Adjointe au Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – DÉCIDE la suppression du poste d'adjoint à la Direction des Finances et Prospectives - Filière administrative - Poste de catégorie B - Cadre d'Emploi des Rédacteurs - Au grade suivant : rédacteur principal de 2ème classe - Durée hebdomadaire de 36H30 soit 1664h annuel.

ARTICLE 2 – ADOPTE la suppression de l'emploi d'Adjoint de la Direction des Finances et Prospective au sein de la Commune à temps complet à compter du 1^{er} juin 2023.

ARTICLE 3 – AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme :

Le Maire,
Dominique FISCHER
Vice-président de la CA
de Saint-Martin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.